



C.A. du 5 novembre 2015

Présidence assurée par M. Del Medico, principal.

Le quorum (18 présents) étant atteint la séance est ouverte à 18h10.

Mme Attia, Mme Villemaux, Mme Bourdais, M. Bedreddine et M. Lapie sont excusés.

Le procès-verbal du précédent conseil d'administration est adopté :

Vote à l'unanimité (18 voix)

Avant de procéder au vote de l'ordre du jour, M. Del Medico propose les modifications suivantes :

- ▲ Ajout d'un 3^{ème} et d'un 4^{ème} point dans la partie « Affaires pédagogiques » relatif à l'organisation de séjours pédagogiques (à Cologne et Bagheria);
- ▲ Ajout d'un 2^{ème} point dans la partie « Affaires matérielles et financières » relatif à l'autorisation donnée au chef d'établissement de signer des contrats.

Ces modifications sont validées et l'ordre du jour est adopté **à l'unanimité des membres présents (18)**.

I - AFFAIRES PEDAGOGIQUES

1/ Installation du nouveau Conseil d'Administration

Arrivée de M Rideau à 18h18.

1.1/ Adoption du règlement intérieur du C.A. :

M Dianoux propose des amendements au texte présenté (rajouts de paragraphes, suppression des références aux articles du code corrigé) - cf. document modifié ci-joint.

Ainsi modifié le règlement intérieur du C.A. est adopté **sans réserve à l'unanimité (19 voix)**.

Avant de procéder à l'installation des commissions, un document présentant la composition détaillée du nouveau Conseil d'Administration est distribué (cf. PJ) ; y figurent les noms des membres titulaires et suppléants.

1.2/ Installation des Commissions obligatoires :

Commission permanente : elle a pour mission principale d'instruire les questions qui seront ensuite soumises au conseil d'administration. Elle est obligatoirement saisie des questions touchant à l'autonomie pédagogique et éducative de l'établissement (élaboration de la DGH, modification du règlement intérieur).

Le conseil de discipline : il se réunit pour décider des sanctions disciplinaires à l'encontre des élèves qui ont commis une faute. Il est automatiquement saisi si un membre du personnel est victime de violence physique.

La composition de ces deux commissions est distribuée en séance.

1.3/ Installation des Commissions annexes :

Les deux autres instances, le Comité Education Santé Citoyenneté (CESC) et le Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS), dites commissions annexes sont également mises en place.

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté : il définit un programme d'actions d'éducation à la santé (prévention des comportements à risque et, notamment, des conduites addictives) et à la citoyenneté (sensibilisation au harcèlement) conformément au projet d'établissement. Il établit des partenariats utiles



et garantit la cohérence des actions.

La commission d'hygiène et de sécurité : elle est chargée de faire toutes propositions utiles au conseil d'administration en vue d'améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité de tous, élèves et adultes, au sein de l'établissement.

2/ Principe et budget du séjour pédagogique à Londres É élèves de 4^{ème} et 3^{ème} euro

Le séjour a pour thème : « Sur les traces du Roi Arthur »

Il se déroulera du mardi 22 mars 2016 après les cours au dimanche 27 mars 2016, soit 5 jours. C'est un circuit dans le sud-est anglais dont la dernière journée se déroulera à Londres.

Le coût du séjour serait de 192" maximum par élèves.

Il concernerait les classes européennes (4^{ème} et 3^{ème}) plus quelques élèves de 4^{ème}. Le transport se fera en car et en bateau.

Vote du principe avec une abstention : (18 voix pour)

Vote du budget sans réserve à l'unanimité (19 voix)

3/ Principe et budget du séjour pédagogique à Cologne présenté par Mme Stumpflen, professeure d'Allemand (cf. P.J.) :

Mme Stumpflen présente un projet de séjour pédagogique à Cologne avec les 24 élèves germanistes des classes de 4^{ème}.

Elle envisage un déplacement en Thalys pour un séjour de 2 nuits et 3 jours sur place du **mercredi 15 au vendredi 17 juin 2016**. L'hébergement se fera en Auberge de Jeunesse où il est possible de prendre également les repas. Le projet pédagogique inclut la visite du Musée romain de Cologne avec la participation à un atelier de mosaïque, une visite guidée de la ville, l'ascension de la tour de la Cathédrale ainsi qu'éventuellement la visite de Musées municipaux dont l'accès est gratuit pour les scolaires.

Le coût estimé du voyage est de 195 " par élève.

Le principe et le budget du voyage sont adoptés successivement **sans réserve à l'unanimité (19 voix)**

Départ de Mme Lamperier à 19h30.

4/ Principe et budget du séjour pédagogique à Baghéria présenté par M Rideau, professeur d'Histoire-géographie (cf. P.J.) :

M Rideau propose un voyage à Baghéria (Sicile) avec 24 élèves de 4^{ème}. C'est un projet d'échange avec un collège de Sicile.

Le coût du voyage est estimé à 260" maximum par élève. Le séjour dure 6 jours mais les dates restent encore à définir.

Vote du budget sans réserve à l'unanimité (18 voix)

5/ Appel à projets CD93 (cf liste jointe)

Les projets ont été adoptés à l'unanimité.

6/ Appel à projets municipalité

Les différents projets sont présentés par M Del Medico.



II - AFFAIRES MATERIELLES ET FINANCIERES

1/ DBM

Mme Samson présente les décisions budgétaires modificatives :

- 1044" pour la subvention de la base de loisirs de Champs sur marne ;
- 925" au titre du fond social pour l'année scolaire 2015/2016.

2/ Autorisation à signer les contrats

Mme Maghraoui quitte temporairement la séance.

Répondant à une question sur le montant maximum des contrats qu'il pourra signer si l'autorisation lui est donnée, le principal explique qu'il ne s'agit pas ici de l'autoriser à signer tout contrat sans en informer le C.A. mais d'un acte permettant de faciliter la gestion quotidienne de l'établissement. C'est ainsi qu'il ne sera pas nécessaire de réunir un C.A. pour chaque contrat notamment ceux reconduits. En tout état de cause, le conseil d'administration sera toujours informé des contrats qui seront signés.

Vote sans réserve à l'unanimité (17 voix)

3/ Participation financière des familles aux dégradations

Mme Maghraoui rejoint la salle du conseil.

Les plaques au plafond étant souvent dégradées par des élèves, il est proposé que ceux-ci effectuent, à titre éducatif, des travaux d'intérêt généraux et que leurs familles s'acquittent de 7" par plaque détériorée.

Vote sans réserve à l'unanimité (18 voix)

4/ Contrat de maintenance du S.S.I (système de sécurité incendie)

Le précédent contrat n'ayant pas été reconduit il est nécessaire de confier la maintenance du notre S.S.I. à une nouvelle société.

Mme Samson propose de souscrire au contrat proposé par la société « T.S.E.I. » qui nous a été recommandée par d'autres collègues. Au regard des autres offres étudiées, celle-ci semble mieux détailler les prestations (réparations et maintenance) et les services offerts.

Il s'élève à 950" HT pour deux visites par an.

Vote sans réserve à l'unanimité (18 voix)

5/ Grille d'indice des fonds sociaux

Le fonds social est destiné à faire face rapidement à des situations difficiles que peuvent connaître des familles de collégiens pour assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire. Cette aide exceptionnelle peut prendre la forme d'une aide financière directe ou de prestations en nature (frais de demi-pension ou d'internat, fournitures diverses, etc.). A priori elle peut concerner tous les élèves même si, dans les faits, les élèves boursiers, percevant déjà des aides, sont moins concernés que ceux, en difficulté, qui n'ont pas pu bénéficier de la bourse.

La grille d'indice des fonds sociaux présentée ce soir a pour objectif de donner une assise plus solide aux décisions rendues par la commission de fonds social.

La grille est adoptée **sans réserve à l'unanimité (18 voix)**



III Questions diverses

1/ Convention avec le lycée Franklin (La Rochette 77) gestion et paie des ASSED

Le lycée mutualisateur en charge, notamment, de la paie des assistants d'éducation doit changer à compter du 1^{er} janvier prochain. Cette mission, précédemment assurée par le lycée Clémenceau de Villemomble, sera désormais assurée par le lycée Franklin de la Rochette (77)

La convention est adoptée **sans réserve à l'unanimité (18 voix)**

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 20h45.